

Vidéoprotection. Quels sont les collèges équipés et ceux qui vont l'être ?

L'IMPARTIAL | jeudi 29 novembre 2018
467 mots | -



31 collèges de l'Eure sur 54 ont déjà été équipés de systèmes de vidéoprotection et quatre autres le seront prochainement. Cinq établissements ont par contre refusé les équipements.

En trois ans, le département de l'[Eure](#) a consacré 600 000 € à la mise en place de caméras pour sécuriser les accès des collèges.

31 en sont déjà équipés et quatre vont l'être.

Au moment où on évoque, au niveau national, les problèmes de sécurité au sein des établissements et l'élaboration d'un nouveau plan d'actions pour lutter contre les violences scolaires, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que dans l'[Eure](#), depuis 3 ans, le Département met gratuitement en place des systèmes de vidéoprotection aux abords des collèges.

C'est en tout cas l'avis de la majorité départementale qui profite de l'actualité pour dresser le bilan de cette mesure annoncée par [Sébastien Lecornu](#), dès son discours d'investiture à la présidence du Conseil départemental en avril 2015.

31 collèges équipés

Non sans rappeler que la démarche avait été « **taxée à l'époque de sécuritaire et de liberticide par certains élus de l'opposition** », le Département précise qu'à ce jour et en trois ans, 31 collèges sur 54 ont déjà été équipés de systèmes de vidéoprotection (notre encadré).

Et quatre autres le seront dans les prochains mois. Il s'agit des collèges [Jean-Claude Dauphin à Nonancourt](#), [Jacques Brel à Beuzeville](#), [Georges Politzer à Évreux](#) et [Léonard de Vinci à Saint-Marcel](#).

Proposée mais pas imposée

De là à en déduire qu'il y avait une attente en la matière, il n'y a qu'un pas franchi d'autant plus facilement par la majorité départementale, que les installations ne se sont pas faites sous la contrainte.

« Il n'a jamais été question d'imposer ces caméras mais de proposer leur mise en place aux conseils d'administration des établissements, à charge pour eux d'accepter ou non. Consultées, les équipes de direction, la communauté éducative et les parents d'élèves des collèges n'ont pas hésité et voté massivement pour autoriser la mise en place d'un tel système de vidéoprotection aux entrées des établissements et dans les angles morts (parkings, flancs de bâtiments) ».

Cinq refus

De fait cinq établissements ont refusé la mise en place de cette vidéoprotection dans leurs murs. Citons à cet effet les collèges [Hyacinthe Langlois à Pont-de-l'Arche](#), [Paul Bert à Évreux](#), [Pierre et Marie Curie à Pont-Audemer](#), [Marcel Marceron à Montfort-sur-Risle](#) et [Croix Maître Renault à Beaumont-le-Roger](#).

Prévenir et identifier

Le Département met enfin en exergue le fait que ces caméras visent à prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens, et de faire reculer les incivilités et la délinquance.

« Cette vidéoprotection permet de dissuader mais aussi, quand cela est nécessaire, d'identifier le ou les auteurs d'une incivilité grave ou d'un délit. »